

Mise en place du Comité d'Etablissement de Satory Ouest

Satory le 13 décembre 2010

Ce jour s'est tenue la première réunion de CE faisant suite aux élections du 3 décembre 2009.

Ont été élus pour le CE de Satory Ouest :

- Alain CHARRIER, élu Cfdt, au poste de secrétaire.
- Alain CHARRIER, élu Cfdt, au poste de président de la commission formation.
- Alain CHARRIER, élu Cfdt, au poste de Président de la commission égalité professionnelle.
- Michel BRUN, élu CGT, au poste de Président de la commission logement.
- Alain CHARRIER, élu Cfdt, pour la commission RIE (Restaurant Inter Entreprises)

Ont été élus pour le CCE (Comité Central d'Entreprise) :

- Michel BANVILLET, élu CFE/CGC et Alain CHARRIER comme titulaires du collège cadres.
- Michel BRUN, élu CGT, comme suppléant du collège cadres.
- Didier MALINOSKY, élu CGT, comme suppléant du collège ETAM.

Quelques explications semblent nécessaires pour répondre aux interrogations qui pourraient paraître légitimes à première vue. Aux élections du 3 décembre 2009 à Satory Ouest, la CFE/CGC a obtenu 2 sièges avec 148 voix, la Cfdt a obtenu 1 siège avec 111 voix et la CGT 3 sièges avec 105 voix. L'organisation minoritaire en voix a donc obtenu le plus grand nombre de sièges du fait de la répartition en 3 collèges. Elle aurait donc pu légitimement, pour certains, revendiquer les postes à responsabilité avec seulement 28% des voix !

Depuis la création des CE les organisations syndicales Cfdt et CFE/CGC ont travaillé la main dans la main pour construire et mettre à votre disposition des activités sociales et culturelles de haut niveau avec la participation de toutes les organisations syndicales dans toutes les commissions qui proposent les activités. Cette organisation répond à l'attente des salariés puisque 69 % ont décidé de la faire perdurer.

Pour ce nouveau mandat, l'alliance Cfdt-CFE/CGC a proposé d'ouvrir la porte à la CGT malgré une première tentative, il y a quatre ans, qui avait montré quelques attitudes peu constructives de la part de nos collègues, c'est le moins que l'on puisse dire.

L'alliance Cfdt-CFE/CGC a donc proposé à la CGT la présidence de la commission logement, de la commission sociale de l'Inter-CE ainsi que la représentation du CE de Satory Ouest pour la commission RIE. Le compromis pour la présidence de la commission sociale n'ayant pas été accepté par la CGT, l'alliance Cfdt-CFE/CGC a cependant concédé la commission logement à un élu CGT en votant pour son candidat.

Les postes attribués à Alain CHARRIER l'ont été au bénéfice de l'âge puisque c'est la loi lorsqu'il y a égalité de voix (3 voix CFE/CGC et Cfdt contre 3 voix CGT).

Vos représentants Cfdt et CFE/CGC s'engagent à travailler dans les commissions obligatoires du CE et celles de l'Inter CE avec toutes les organisations syndicales pour continuer à tout mettre en œuvre afin que les activités sociales et culturelles proposées continuent de répondre aux attentes des salariés du site de Satory.